



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HERBOLUX GLOSS

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom et/ou code produit	: HERBOLUX GLOSS
Producteur/Distributeur	: Akzo Nobel Coatings AG Täschmattstrasse 16 CH-6015 Reussbühl Schweiz Telefon/Téléphone/Telefono: +41 41 268 14 14 Telefax/TéléFax.: +41 41 268 13 18 E-mail.: info.ch@akzonobel.com Internet: www.akzonobel.ch
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	: msds.info.ch@akzonobel.com
Utilisation du produit	: Peinture solvantée à usage intérieur et extérieur.
Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)	: Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Zürich / Centre Suisse d'Information Toxicologique Zurich / Centro Svizzero d'Informazione Tossicologica Zurigo Tel.: 145 oder/ou/o Tel.: +41 44 251 51 51 (attivo tutti i giorni 24 ore su 24) / (24H/24) / (24 Stunden/Tag, jeder Tag)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification	: R10 R66
Dangers physiques ou chimiques	: Inflammable.
Dangers pour la santé humaine	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Phrases d'avertissement supplémentaire	: Contient du (de la) 2-butanone-oxime, sel d'acide gras (C16-C19) de cobalt(2+). Peut déclencher une réaction allergique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC

HERBOLUX GLOSS
3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	25 - 50	265-150-3	Xn; R65 R66 [1] [2]
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	1 - 2.5	265-185-4	R10 Xn; R65 R66, R67 N; R51/53 [1] [2]
2-butanone-oxime	96-29-7	0 - 1	202-496-6	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R21 Xi; R41 R43 [1]
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	0 - 1	265-199-0	R10 Xn; R65 Xi; R37 R66, R67 N; R51/53 [1] [2]
sel d'acide gras (C16-C19) de cobalt(2+)	68409-81-4	0 - 1	270-066-5	Xn; R22 Xi; R38 R43 N; R51/53 [1]
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS
Premiers secours
Généralités

: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation

: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec la peau

: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant de l'incendie atteindre les égouts ou le milieu aquatique environnant.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement accidentel** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Stockage

- : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie.

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques

- : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	EU OEL (Europe). TWA: 1200 mg/m ³ 8 heure(s).
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	EU OEL (Europe). STEL: 600 mg/m ³ 15 minute(s). TWA: 300 mg/m ³ 8 heure(s).
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	European Hydrocarbon Solvent Suppliers (CEFIC-HSPA) methodology (Europe). Notes: Suppliers information TWA: 100 mg/m ³ 8 heure(s). EU OEL (Europe). Notes: Suppliers information TWA: 19 ppm 8 heure(s). EU OEL (Europe). STEL: 170 mg/m ³ 15 minute(s).

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire

- : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Peau et corps

- : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains

HERBOLUX GLOSS

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Gants : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc nitrile, Feuille, caoutchouc fluoré

Non recommandé: néoprène, caoutchouc butyle, PVC

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante:

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide.

Point d'éclair : Coupe fermée: 40°C (104°F)

Viscosité : Cinématique: 14,06 cm²/s (1406 cSt)

Densité relative : 1,138

Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Contient du (de la) 2-butanone-oxime, sel d'acide gras (C16-C19) de cobalt(2+). Peut déclencher une réaction allergique.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
--------------------------	----------	---------	--------	------------

HERBOLUX GLOSS

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

butanone oxime	DL Cutané	Rat	>2 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	200 uL/kg	-
	DL50 Orale	Rat	930 mg/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Rat	2702 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	200 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	600 mg/kg	-
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DL50 Orale	Rat	8400 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Téatogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une (des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir la section 3 pour plus de détails.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
butanone oxime	Mortalité	Aiguë CL50 843000 à 914000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations écologiques

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	-	-	Facilement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.
Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Terre-Route/Chemin de fer

Numéro ONU	: UN1263
Nom du document de transport	: PEINTURE
Disposition spéciale 640	: E
Classe ADR/RID	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquette ADR/RID	: Exempté d'après 2.2.3.1.5 (VSE)



Voie maritime

Numéro ONU	: UN1263
Nom d'expédition	: PAINT
Dispositions particulières	: Not available.
Classe IMDG	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquette IMDG	: Exempted according to 2.3.2.5 (Viscous substance exemption)



Polluant marin	: No.
Programmes d'urgence ("EmS")	: F-E, S-E

Air

Numéro ONU	: UN1263
Nom d'expédition	: PAINT
Dispositions particulières	: Not available.
Classification OACI/IATA	: 3
Groupe d'emballage	: III

Les clauses dérogatoires relatives à la viscosité ne s'appliquent pas au transport par avion.

Étiquette OACI/IATA	:
---------------------	---



Voies fluviales

Numéro ONU	: UN1263
Nom d'expédition	: PEINTURE
Classification ADNR	: 3

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Groupe d'emballage : III

Étiquette ADNR :



15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

Phrases de risque : R10- Inflammable.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S23- Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols.
S24- Éviter le contact avec la peau.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Contient du (de la) 2-butanone-oxime, sel d'acide gras (C16-C19) de cobalt(2+).
Peut déclencher une réaction allergique.

Classe de toxicité : Libre

OFSP : 619000

Teneur en COV : COV (p/p) : 30.415%

16. AUTRES DONNÉES

Classification CEPE : 1

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Suisse : R10- Inflammable.
R40- Effet cancérigène suspecté — preuves insuffisantes.
R21- Nocif par contact avec la peau.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R38- Irritant pour la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont obligatoires conformément à la directive UE 91/155/CEE et à ses amendements.

Date d'édition/révision : 17-2-2009.

Version : 7

Avis au lecteur

16. AUTRES DONNÉES

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.